



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



National  
Association of  
Regulatory  
Utility  
Commissioners

# ENCOURAGER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES:

## Manuel à l'intention des régulateurs internationaux de l'énergie

### RÉSUMÉ



**Janvier 2011**

*Cette publication doit son existence au généreux concours du peuple américain, grâce à l'United States Agency for International Development (USAID). La NARUC assume l'entière responsabilité de son contenu, qui ne reflète pas forcément les opinions de l' USAID ou du gouvernement des Etats-Unis.*

*Rédaction*

**PIERCE  
ATWOOD**

— LLP —  
*ATTORNEYS AT LAW*

**Isabel Bjork  
Catherine Connors  
Thomas Welch  
Deborah Shaw  
William Hewitt**



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



**National  
Association of  
Regulatory  
Utility  
Commissioners**

***Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de l'Agence américaine pour le développement international du gouvernement des États-Unis, et n'engagent que leurs auteurs.***

***La version originale en anglais est disponible à [www.naruc.org/USAID/REHandbook](http://www.naruc.org/USAID/REHandbook)***

**[www.NARUC.org/international](http://www.NARUC.org/international)**

# RÉSUMÉ

**L**es énergies renouvelables (ER) placent les réglementateurs et les décideurs politiques du secteur énergétique face à de nouveaux et passionnants défis. Si elles ne datent pas d'hier, elles ont dernièrement gagné en importance dans l'offre énergétique nationale et internationale. C'est cela qui constitue un phénomène relativement nouveau. Les pays, leur gouvernement, leurs réglementateurs et leurs populations en sont encore à prendre la mesure de ce récent changement dans le monde énergétique. L'ambition de ce manuel est d'aider les réglementateurs partout dans le monde à s'y retrouver.

Si les ER gagnent du terrain, c'est parce qu'elles offrent la possibilité de répondre aux besoins en énergie de manière soutenable. Les gouvernements, le grand public, les organisations locales et internationales, chacun prend chaque jour davantage conscience des nuisances dues aux émissions de gaz à effet de serre créées par les énergies conventionnelles dans l'environnement. Les énergies renouvelables, c'est la promesse d'un apport énergétique ininterrompu, sans cette nocivité.

## La réglementation au cœur du problème

Ce manuel replace les ER dans le contexte des réglementations, angle rarement traité. La plupart du temps, ce sont les technologies qui sont mises en avant – le plus souvent des technologies nouvelles de pointe, pleines de promesses mais qu'il faut encore concrétiser. Ou alors, les ouvrages traitent de la viabilité économique des énergies renouvelables. Trouver ce que le réglementateur peut faire pour faire progresser les ER peut en soi être une tâche difficile. Cela est dû en partie au fait que le domaine des ER change à toute allure, et la rentabilité des ER est une cible aussi instable que difficile à prévoir avec précision. L'autre raison est que les ER font converger des questions tant politiques que sociales liées aux emplois, au prix des ER et à leur accessibilité, et qui touchent des clients vulnérables et des populations rurales absentes du champ des énergies classiques. Il n'est pas évident de comprendre comment réconcilier les approches en matière de réglementation entre énergies conventionnelles et énergies renouvelables.

Il est certain que les énergies renouvelables promettent de répondre de manière propre et soutenable à une demande qui ne cesse de croître. Mais elles ne peuvent le faire que si leur fourniture est fiable et bon marché. La qualité de l'offre et la réglementation des prix sont des questions incontournables qui conditionnent la réussite des RE. Il s'agit en outre de questions déterminantes quelle que soit la source d'énergie ; en effet, elles sont centrales pour ce qui constitue le sujet même de la réglementation. Toutefois, des problèmes posés par la réglementation des ER diffèrent de ceux de la réglementation de l'énergie classique (qui provient essentiellement d'un ensemble de combustibles fossiles). Ceux-ci de sont de nombreux ordres, politiques, fonctionnels et technique, et notamment :

- Les technologies sont relativement nouvelles, au moins pour ce qui concerne leur capacité à apporter une réussite commerciale : elles nécessitent une

expérimentation, de la recherche et développement, de sorte que pour plusieurs sortes d'ER, l'incertitude prévaut et les coûts restent élevés.

- La plupart des ER sont issues de ressources diverses et il faut répondre à des questions d'ordre fonctionnel et technique pour garantir une continuité de l'offre, de même que la sécurité du réseau.
- Parce qu'elles promettent de réduire les polluants, les ER jouissent d'un grand prestige auprès des gouvernements désireux de répondre aux méfaits des émissions (notamment sur la biodiversité, la santé humaine, la qualité de l'air) et qui, de même que divers acteurs, sont sans cesse plus nombreux à en faire une priorité, pour des raisons sans rapport direct avec l'énergie.
- Si l'utilisation des ER a cette valeur, c'est en vertu d'une perspective à long terme selon laquelle les coûts externes ne rentrent en principe pas dans les traditionnelles analyses de rentabilité d'une production tirée par le marché.
- L'exploitation de ressources naturelles domestiques propulse les ER sur le devant de la scène économique dans une industrie nouvelle, ce qui les rend intéressantes pour des raisons financières distinctes du coût réel du produit. Par exemple, la création d'emplois au niveau local ou le développement d'industries technologies et de savoir-faire locaux.
- Une production domestique supplémentaire renforce la sécurité énergétique de pays qui dépendaient jusque-là des importations, d'où des préoccupations géopolitiques.

En somme, un regard sur la réglementation des ER doit s'intéresser non seulement aux traditionnelles questions de réglementation des prix et de qualité, mais également au contexte plus vaste dans lequel les ER sont développées et promues.

À cette fin, ce manuel abordera :

- Les politiques, les stratégies et les instruments législatifs utilisés pour promouvoir les ER dont les réglementateurs ont besoin, afin de les comprendre et ainsi les mettre en œuvre ou les concevoir.
- Les mesures d'accompagnement ou les incitations qui appuient les ER, en quoi elles consistent et quels sont leurs avantages et inconvénients relatifs.
- Les avantages physiques et structurels et les limitations au développement des énergies renouvelables, notamment l'existence d'infrastructures et de ressources naturelles dans un pays.

## Pratiques d'excellence et expérience des réglementations

Ce manuel s'appuie sur une étude des meilleures pratiques en vigueur et une consultation des réglementateurs du monde entier en matière énergétique. Il s'intéresse aux pays pour lesquels le développement des ER à grande échelle est une priorité relativement nouvelle et applique les meilleures pratiques au contexte de croissance et d'expansion, en tirant les leçons de pays (essentiellement en Europe occidentale et en Amérique du Nord) où le cadre dans lequel s'inscrivent les énergies renouvelables a connu des années de réforme. Sans rentrer dans le détail sur la façon dont chaque décision de réglementation est prise, ce manuel tente néanmoins d'expliquer en quoi consistent ces décisions, le contexte dans lequel elles sont choisies et mises en œuvre ainsi que les diverses manifestations et conséquences des choix qui sont faits.

Il offre également des études de cas sur des projets d'énergies renouvelables pour lesquels s'est posée la question de la réglementation et des politiques à appliquer, et des études de cas sur l'élaboration de cadres réglementaires dans des pays ayant accordé la priorité à l'investissement dans les ER et leur mise en œuvre. Ces questions diffèrent en fonction du type d'ER ; ce manuel relève ces différences et les détaille, tout en soulignant les principes courants qui sous-tendent l'élaboration de réglementations dans le domaine des ER.

Il s'agit d'un manuel destiné aux législateurs, rédigé par des législateurs. Sous la direction de la Association Nationale des Commissaires à la Réglementation des Services Publics (NARUC) et bénéficiant du soutien de **l'Agence des Etats-Unis pour le développement** international (USAID), il comporte des contributions de législateurs exerçant en Afrique, Asie, Amérique centrale, Eurasie et au Moyen-Orient. Ce manuel aide les réglementateurs du secteur énergétique à mettre en œuvre des politiques et à faire aboutir des projets sur les énergies renouvelables. Il s'appuie sur les relations de la NARUC avec l'ACERCA (Association régionale d'Amérique centrale pour la Réglementation de l'énergie), l'AFUR (Forum africain pour la réglementation des services publics) l'ARIAE (Association ibéro-américaine des entités de réglementation de l'énergie – Amérique latine et Espagne), l'EAPIRF (Forum sur la réglementation des infrastructures en Asie de l'Est et dans le Pacifique), l'ERRA (Association régionale pour la réglementation de l'énergie - Europe de l'Est, Europe Centrale et Eurasie), le SAFIR (Forum d'Asie du Sud pour la Réglementation des Infrastructures) et le RERA (Association des entités de réglementation régionales d'Afrique australe), avec de récents membres provenant du Moyen-Orient, entre autres. On attend surtout de ce projet un travail de suivi sur la mise en œuvre, avec d'incessantes consultations et échanges d'informations.

## Le développement durable, une priorité

On entend par énergie durable une exploitation des ressources capable de procurer de l'énergie en permanence pour répondre aux besoins de la population actuelle sans remettre en question les conditions d'existence des générations futures. Pour atteindre cet équilibre, il faut que l'énergie se reconstitue, que les nuisances environnementales soient minimales et les coûts abordables. Les ER sont des énergies provenant de ressources relativement reconstituables : solaire, éolien, hydraulique, énergies maritimes produites par les vagues et les marées, biomasse et géothermie. Comme les politiques et les législateurs s'intéressent toujours en priorité à la durabilité et non à ces ressources en elles-mêmes, la façon dont elles sont maîtrisées réclame

une analyse approfondie pour s'assurer que lorsque l'on investit dans les ER, on répond en fait à l'objectif de durabilité. Si en principe cette tâche ne relève pas du législateur, cela ne le dispense pas de comprendre pourquoi cette question a de l'importance, et en quoi, afin de répondre aux réalités changeantes de l'investissement ainsi que pour mettre en œuvre des changements gouvernementaux capables de favoriser cet objectif primordial de durabilité.

Les énergies renouvelables offrent de nombreux avantages à court, moyen et long terme : sécurité de l'offre, croissance locale durable de l'industrie et des emplois et soutenabilité environnementale. Mais il existe tout de même des inconvénients, notamment un risque que les tarifs augmentent et une menace pour les industries actuelles qui produisent de l'énergie conventionnelle à partir de combustibles fossiles. Les systèmes énergétiques actuels qui reposent sur les combustibles fossiles peuvent avoir de nombreux effets nocifs sur la santé et l'environnement à cause des émissions produites par les gaz à effet de serre qui se dégagent de la combustion de ces sources fossiles et dont fait partie le CO<sub>2</sub>. La population mondiale continue à croître à un rythme soutenu et impose de fortes augmentations à la demande énergétique planétaire, malgré des améliorations dans l'efficacité énergétique et des technologies propres telles que la capture et la séquestration du carbone.

Partout dans le monde, des réglementateurs sont de plus en plus confrontés aux divers aspects du développement des ER et ils ont besoin de savoir comment répondre à la pression qui s'ajoute à cette responsabilité. Le concept d'ER ne recouvre pas seulement des sources d'énergie nouvelles ou diverses : il ouvre également la voie à des perspectives d'amélioration de notre qualité de vie, tant pour nous que pour nos enfants.

## **Des modèles d'autorité très divers**

Une croissance sans précédent s'accompagne de maux croissants. Et l'une des interrogations que soulève l'importance accrue des ER est son impact sur le rôle du réglementateur chargé de l'énergie. Variables d'un État à l'autre, les modèles de transposition en législation ou en réglementations des stratégies sur les énergies renouvelables constituent un tout dans lequel on trouve aussi bien des instances de réglementation importantes chargées de l'adoption et de la mise en œuvre, que des instances minimales, voire inexistantes. À la diversité des motivations qui sous-tendent la promotion des ER correspond la diversité des choix opérés par les nations et les États quant au type d'énergie renouvelable à promouvoir et la forme de réglementations dans laquelle ces choix interviennent.

Dans certains pays, c'est le gouvernement qui s'occupe de toutes les questions de réglementation, et il n'existe absolument aucune instance réglementaire dans le secteur de l'énergie. Dans ces cas, les gouvernements peuvent traiter ensemble toutes les questions ayant trait à l'énergie, ou traiter séparément les ER et l'énergie classique. Mais il peut en être de même lorsqu'il existe des réglementateurs indépendants : certains peuvent avoir une autorité dans le domaine des ER, d'autres pas. Souvent, l'entité chargée de la réglementation (qu'elle soit indépendante ou constitue un service ou un ministère dans un gouvernement) a une certaine autorité, quoique limitée, dans le secteur des ER, où elle instaure une structure réglementaire ; et l'autorité qui est la sienne en matière d'énergies renouvelables s'inscrit quelque part dans le continuum suivant :

*Absence d'autorité formelle, bien que l'expertise du législateur et sa connaissance du secteur peuvent s'avérer précieuses et lui permettre de jouer un rôle de conseiller et de facilitateur.*



*Autorité formelle limitée, avec aptitude partielle à mettre en place des politiques gouvernementales, et certains domaines de responsabilité, par ex. la délivrance de permis ou la mise en place de tarification.*



*Forte autorité formelle pour mettre en œuvre des politiques de gouvernement destinées à appuyer l'énergie renouvelable, y compris par en passant des méthodologies tarifaires et en déterminant la durée des accords d'achat obligatoires.*

Malgré ces variations dans l'importance de l'autorité de réglementation, la réglementation des ER s'articule autour de certains principes communs :

- La coordination est essentielle. Toujours importante dans le contexte de l'énergie, l'interface entre les instances gouvernementales et les instances de réglementation devient capitale lorsqu'il s'agit des ER. Les agences gouvernementales, les ONG (organisations non gouvernementales) et les normes environnementales (par exemple sur la pollution de l'air, l'utilisation de l'eau et le zonage), les accords et engagements internationaux, les agences et les règles en matière d'appels d'offre et de passation des marchés, les garanties de prêt et les réglementations financières, les politiques et stratégies nationales, tout cela a des répercussions sur le cadre de mise en œuvre des ER. Savoir ce que font les autres agences et comprendre les priorités fixées par les gouvernements dans les forums internationaux, telles sont quelques-unes des tâches essentielles de la coordination. Le réglementateur aura besoin de connaître ce qu'impliquent ces priorités, règles et activités pour les tentatives visant à mettre les ER sur le marché. Étant donné la rapidité à laquelle les choses évoluent dans le domaine des ER, ce n'est pas chose facile.
- Il est plus que jamais nécessaire de choisir un programme de soutien cohérent et de s'y tenir. La promotion des ER dans le monde fait appel à tout un arsenal de mesures incitatives différentes. Par exemple : tarifs de rachat, quotas et certificats, subventions, crédits d'impôt et incitations fiscales, ou appels d'offres. Elles présentent d'importantes différences et il appartient à chaque pays de décider quel est le modèle qui répond le mieux à sa situation et aux objectifs qu'il s'est donné dans la promotion des ER. La difficulté est que cette décision

doit être cohérente et adaptée à des circonstances particulières. Les réglementations doivent être élaborées pour appuyer les mesures choisies et exigent de la cohésion dans la prise de décisions. Un vacillement quant au programme à appliquer ou une incapacité à faire un choix et à s'y tenir nuiront à la réussite des ER. Pour qu'il y ait croissance, il faut des choix et de la certitude.

- Le cadre retenu doit comporter des dispositions permettant une certaine souplesse en cas de changements significatifs dans le marché, ou pour faire face aux impondérables qui résultent des programmes incitatifs. Pour garantir l'efficacité sur le long terme et faire en sorte de répondre aux intérêts supérieurs des pays qui appliquent ces programmes, il faut une certaine latitude de changement, comme le montrent les expériences menées en Espagne et en France (précurseurs dans les politiques de tarifs de rachat). En même temps, de tels changements doivent être circonscrits par des paramètres qui comportent des mécanismes pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux buts fixés, afin de permettre un maximum de prévisibilité et un risque minimal pour les investisseurs.
- Le prix des ER est capital. S'il est trop élevé et si l'énergie produite avec les combustibles fossiles est inférieure à ce coût, le développement des ER calera. La prise en compte du prix, et comment il s'intègre dans l'ensemble des énergies est une part importante de l'équation réglementatrice.
- Le retour sur investissement compte. Les investisseurs ont besoin de savoir qu'ils toucheront de bons dividendes sur les moyens qu'ils affectent à un projet d'ER, dont leur capital. Il ne sera pas possible d'attirer de nouveaux investissements sans un régime tarifaire garant d'un rendement fiable sur une durée suffisante pour couvrir l'investissement.
- Le domaine énergétique comporte de nombreux groupes d'intérêt, et le jeu des incitations et dissuasions créé par ces intérêts peut avoir une incidence sur la réglementation des ER. Par exemple, une tarification classique qui omet de prendre en compte des coûts annexes (dépenses de purification de l'air pollué ou de réhabilitation de l'environnement par exemple) peut compromettre le développement des ER ; il se peut qu'il faille repenser la tarification de l'énergie classique et celle des ER, car les deux sont liées.
- Les ER peuvent bénéficier aux populations rurales et vulnérables, notamment sous forme d'énergie décentralisée, miniréseaux et petits sites de production, bien que pour ces catégories, l'accessibilité, financière et physique, reste déterminante.
- Les principes qui doivent guider la réglementation - transparence, clarté et prévisibilité - ne s'appliquent pas moins aux ER qu'aux autres sources d'énergie.



## Des premiers jalons d'un projet à sa mise en œuvre

Dans la plupart des pays du monde, hormis l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, l'élaboration de cadres réglementaires en est encore à ses balbutiements. Constatant l'importance des leçons pratiques et concrètes que peut offrir un pays à un autre, ce manuel propose des études de cas illustrées chacune par différents exemples et à des stades divers du développement des ER. Une centrale géothermique à cycle binaire au Salvador et une centrale hydroélectrique à production décentralisée au Guatemala sont d'ores et déjà opérationnelles. Deux projets, une centrale hydroélectrique en Arménie et un parc éolien en Jordanie, progressent à pas de géant ; elles ne sont pas encore en service et se préparent à faire face aux difficultés. Aux Philippines, un cadre de tarifs de rachat d'énergie a été adopté. En Namibie, grâce au programme d'énergies renouvelables qui se déploie actuellement, les jalons nécessaires à la réussite de futurs projets seront bientôt en place. En Egypte, le réglementateur a apporté des modifications au cadre réglementaire et il a collaboré avec d'autres agences gouvernementales pour encourager l'utilisation du potentiel des ER. Chacune de ces études de cas fournit des preuves précieuses de la puissance du développement des ER, des défis auxquels est confronté ce développement et de la nécessité qu'il soit solidement appuyé par les réglementations afin de faire progresser les ER de façon positive – et durable. Voici un panorama de certaines des études de cas présentées :

### Arménie

Cette étude de cas décrit des efforts pour mener à bien un petit projet d'investissement hydroélectrique en Arménie. Mené par un développeur de projet situé aux Pays-Bas, ce projet a franchi les premières étapes : identification du site, vérifications préalables (ou enquête de « due diligence ») en 2009, et obtention d'un financement partiel, que le développeur cherche actuellement à compléter. Les mesures prises pour attirer des financements supplémentaires ont trouvé appui dans le cadre réglementaire énergétique du pays. En effet, des amendements à la loi sur l'énergie de 2001, une nouvelle stratégie adoptée en 2004 pour promouvoir les ER ainsi que l'entrée en vigueur de tarifs de rachat ont créé un climat favorable à l'investissement dans les RE. L'Arménie, qui est l'un des premiers pays de la région à avoir mis en place une instance de réglementation, bénéficie d'une stabilité et d'une prévisibilité relatives dans sa structure réglementaire, et s'illustre notamment par la sagesse avec laquelle elle a fixé ses tarifs de rachat et pris ses décisions dans ce domaine, ainsi que par son ouverture vis-à-vis du public. Grâce à ces atouts, le développeur a pu mettre le doigt sur divers problèmes concernant les éventuels investisseurs et en parler avec l'instance de réglementation : en particulier, une incohérence entre la date envisagée pour l'ouverture du marché et la date réelle, et le contenu des règles pour faire appliquer cette ouverture. Les développeurs ont rencontré le réglementateur pour lui expliquer que les investisseurs avaient besoin de certitude sur le long terme dans leurs contrats. Le réglementateur fait preuve d'une grande réactivité : il a apporté des éclaircissements, il a rédigé des courriers pour expliquer le déroulement des opérations et il a insisté sur le fait que tout le monde s'attendait à ce que la structure existante soit renouvelée sans complication.

## **Salvador**

En 2007, une société établie sur un partenariat public-privé (avec un investissement intérieur et étranger) a mis en route une centrale géométrique binaire de 9,2 MW au Salvador. Le projet a vu le jour après que le Département général de l'Électricité et des Télécommunications (SIGET), l'autorité de réglementation, eut accordé une concession pour le terrain sur lequel est implantée la centrale. Depuis cette époque, la SIGET a supervisé la construction et l'agrandissement de la centrale, dont la construction de cinq puits de production et quatre puits d'injection, ainsi que quatre unités opérationnelles. Le projet a profité de réformes dans le secteur, particulièrement de 2003 à 2009, destinées à améliorer le marché de la vente d'énergie en gros pour l'ouvrir à de nouveaux entrants. En particulier, la SIGET a autorisé l'exploitation d'un nouveau système de transport basé sur les coûts et des réglementations du marché de gros. Les investisseurs étrangers ont également pu bénéficier des opportunités de mécanisme de développement propre (MDP) offertes par le protocole de Kyoto, car ils avaient fait homologuer un premier projet analogue de géothermie dans ce cadre en 2006.

## **Égypte**

Le réglementateur, EgyptEra, a joué un rôle essentiel au cours de la dernière décennie en préparant le cadre et le secteur à l'intégration globale des énergies renouvelables, même avant le passage de la première loi sur les ER, loi qui se fraie (lentement) un chemin vers l'adoption. Les auteurs de la réglementation ont pris les choses en main pour s'assurer que leur personnel, et le secteur dans son ensemble, disposeraient des moyens nécessaires, et ils se sont souciés des réglementations secondaires nécessaires à terme à la réussite de la mise en œuvre. Voilà un exemple à méditer et duquel on peut tirer de précieuses leçons sur la manière de faire du changement une réalité, face aux lenteurs politiques ou parlementaires.

## **Guatemala**

L'étude de cas sur le Guatemala fait le point sur des réformes législatives et réglementaires qui ont contribué à amener la production énergétique décentralisée au Guatemala. Le projet Kaplan Chapina concerne une petite centrale hydroélectrique faisant appel à une production décentralisée plutôt qu'à un réseau central pour amener l'électricité aux communautés rurales. Le projet est devenu opérationnel grâce aux politiques de réglementation récemment adoptées par le Guatemala et destinées à faciliter le développement de centrales électriques renouvelables et de production décentralisée. Grâce à ces politiques, la centrale a pu se connecter directement au réseau de distribution, la qualité des services d'électricité s'est améliorée et les sociétés investissant dans des projets d'énergies renouvelables sur quinze ans ont bénéficié de crédits d'impôts.

## **Jordanie**

L'étude de cas sur la Jordanie examine un projet éolien lancé suite à un appel d'offres attribuant le marché à des investisseurs grecs en 2009. Mais dernièrement, le directeur du service des énergies renouvelables du ministère de l'Énergie et des Ressources minières a indiqué que le gouvernement remettait le projet à l'étude. Les motifs invoqués sont le niveau sonore et des problèmes sur les réglementations de l'urbanisme. Mais le projet avait déjà connu des difficultés lorsque les négociations entre le gouvernement et le consortium gréco-jordanien qui avait remporté le contrat s'étaient heurtées à la question des tarifs et avaient calé. L'expérience de la Jordanie sur ce projet et ses tentatives pour favoriser la croissance de l'énergie renouvelable sur son territoire et de l'éolien en particulier constituent une leçon sur le cadre nécessaire à l'essor de l'énergie éolienne et aux obstacles que l'on risque de rencontrer en chemin.

## **Namibie**

L'étude de cas namibien se penche sur un programme lancé en 2005 sur les énergies renouvelables (le NAMREP, Programme des énergies renouvelables de Namibie) et sur le travail de ce pays pour sélectionner et mettre en œuvre des incitations, en procédant à une analyse considérable sur l'impact des tarifs de rachat. Le NAMREP était destiné à rendre les services d'ER plus accessibles à la fois financièrement et physiquement, et à accélérer le développement du marché en levant les obstacles au niveau des institutions, des moyens humains, de la sensibilisation ou bien d'ordre financier ou technique, et d'autres freins au marché. Le NAMREP s'est principalement intéressé au solaire photovoltaïque pour l'éclairage et le pompage de l'eau, au thermosolaire pour le chauffage de l'eau et, dans une moindre mesure, à l'usage domestique efficace de la biomasse. Ce programme a bénéficié des pouvoirs du réglementateur pour procéder à l'évaluation et au suivi de la performance de ses licenciés, ainsi que d'une juridiction qui dépassait le cadre de l'électricité classique.

## **Philippines**

L'étude de cas des Philippines détaille le cheminement pour aboutir à une réforme des réglementations dans le secteur des ER, menant à l'adoption d'une loi globale sur les énergies renouvelables en 2008 et aux tarifs de rachat qui en découlent. La loi porte entre autres sur le rachat obligatoire d'électricité produite avec des énergies renouvelables, des tarifs de rachat préférentiels et une mesure d'« option pour les énergies vertes » qui permet aux consommateurs de choisir leurs sources d'énergie renouvelables, ainsi que diverses incitations. Aux termes de cette loi, le gouvernement (le département de l'Énergie) promulgue des règles sur le rachat obligatoire d'énergie renouvelable, attribue les contrats de services, formule le plan directeur national et enregistre les participants aux ER. Conformément à son mandat dans le cadre de la loi de 2008, le réglementateur est essentiellement chargé d'établir des tarifs de rachat pour les ressources en éolien, solaire, hydraulique fluvial et biomasse. Le réglementateur a déposé son projet de règles en mars 2010 pour commentaires. Ce projet s'accompagne d'un

cadre conceptuel détaillé qui décrit les principes économiques appliqués pour établir des tarifs de rachat d'ER rentables.

Certes, il s'agit là d'expériences très diverses et confrontées à des défis qui diffèrent d'un projet à l'autre, mais on peut en dégager des thèmes et des leçons. La première, et la principale, c'est que pour s'attaquer au développement des ER, il faut partir d'une vaste base. Comme il s'agit d'une technologie nouvelle et que l'analyse de rentabilité n'est pas classique, une approche multifacette s'impose pour limiter le risque pour les investisseurs et rendre les investissements plus attractifs. Le rôle du réglementateur à cet égard consiste à éclairer le gouvernement lorsqu'il prend des décisions, et à mettre en œuvre ces décisions en toute transparence et prévisibilité, de façon à minimiser les coûts des transactions.

## Recommandations

Notre avenir dépend de la propagation des énergies renouvelables. Face à la croissance des ER, secteur en constante évolution, les réglementateurs ont besoin de disposer d'outils pour faciliter des avancées qui s'adaptent sans peine au marché, aux besoins énergétiques, à l'intégrité opérationnelle et à la rentabilité. Les recommandations suivantes constituent les priorités à se donner pour réaliser cet objectif :

- Trouver tous les engagements pris par le gouvernement et examiner les objectifs, les priorités et stratégies qui peuvent en faire partie ; étudier les politiques énergétiques ou les programmes nationaux dont ils procèdent. Cette étape aidera les réglementateurs à comprendre quelles mesures les gouvernements sont susceptibles de prendre pour appuyer les différentes voies du développement des ER, ainsi qu'à comprendre leurs éventuelles limitations.
- Étudier les processus légaux et administratifs dans d'autres secteurs susceptibles d'avoir un effet sur le progrès des ER, notamment en matière de choix des sites en fonction des nuisances environnementales, de restrictions sur les permis, de normes environnementales et de règles sur les investissements et la passation des marchés.
- Collaborer étroitement avec d'autres réglementateurs d'autres pays, surtout ceux de la région qui travaillent dans les mêmes conditions de ressources, d'approvisionnement et de profil économique, pour constituer des connaissances, des idées et des stratégies et donner corps au changement.
- Élaborer, mettre en œuvre et prodiguer des conseils d'experts sur des programmes incitatifs d'ER (dont l'importance dépendra des autorités légales), en tenant compte des conditions et des besoins propres à l'ensemble du secteur, et non pas isolément.
- Établir des mécanismes, officiels ou non, pour coordonner l'activité avec d'autres instances gouvernementales ayant des responsabilités sur le terrain, et favoriser l'adoption de méthodes de « guichet unique » par les investisseurs intéressés par les ER. Garantir la transparence, la prévisibilité et la clarté des processus dans

l'élaboration des réglementations. La tentation est forte de n'appuyer qu'un seul projet lorsque les objectifs sont internationaux et les priorités nationales. Or la stabilité du secteur nécessite des politiques transparentes et non discriminatoires qui offrent une supervision et un suivi, qui soient guidées par des priorités économiques en parallèle avec l'analyse sectorielle et économique, mais qui ne favorisent pas les projets de manière imprévisible ou subjective.

L'important travail des autorités de réglementation dans la sphère des ER réclame une attention et un soutien sans faille ; étape vers une collaboration internationale permanente entre les réglementateurs, ce manuel vise à faire aboutir le développement des énergies renouvelables. Le résumé et le manuel sont disponibles sur le site de la NARUC, [www.naruc.org/international](http://www.naruc.org/international).



**NOTES**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

*Pour toute question concernant cette publication, prière de contacter  
Erin Skootsky ([eskootsky@naruc.org](mailto:eskootsky@naruc.org)) ou Bevan Flansburg  
([bflansburg@naruc.org](mailto:bflansburg@naruc.org)).*

**Association Nationale des Commissaires à la Réglementation des  
Services Publics (NARUC)**

1101 Vermont Ave, NW, Suite 200

Washington, DC 20005 USA

Tél: +1-202-898-2210

Fax: +1-202-898-2213

[www.naruc.org](http://www.naruc.org)